

Page à conserver

**RENTREE 2020-2021 INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de St léger des Vignes, le lundi mardi jeudi vendredi  
et/ou l'accueil de loisirs du Centre Social Robert Billoué, le mercredi

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver, ci-joint, **le règlement intérieur** et **le dossier d'inscription** de votre/vos enfant/s au restaurant scolaire de St Léger des Vignes.

[Il est important que vous preniez connaissance du règlement intérieur](#)

A chaque rentrée scolaire, **tous les parents** doivent remplir ce dossier (car chaque enfant est susceptible de prendre au moins un repas pendant l'année scolaire).

- Ce dossier n'est pas renouvelé automatiquement d'une année à l'autre
- Un seul dossier est nécessaire par famille
- En cas de garde alternée et de facturation séparée, chaque parent rempli un dossier

**Merci de retourner ce dossier le plus rapidement possible et au plus tard le 31/08/2020**

Cordialement

Le Président de la Caisse des Ecoles

**Fréquentation de la cantine pour l'année scolaire**

*Délibérations N° 2019-cde-10 et 11- du 17 juin 2019 de la Caisse des Ecoles fixant les tarifs et le « règlement concernant le restaurant scolaire de St Léger des Vignes »*

- Repas occasionnel : pour les enfants qui prennent un repas de temps en temps
- Repas au forfait : pour les enfants qui prennent des repas réguliers (toujours les mêmes jours de la semaine)
  - o Forfait de 2, 3, 4 ou 5 jours/semaine pour les enfants fréquentant les écoles de St Léger
  - o Forfait de 1 jour/semaine, uniquement le mercredi pour les enfants fréquentant le Centre Social
- **l'inscription vaut acceptation du règlement intérieur**
- **l'inscription est validée et les enfants sont admis au restaurant scolaire quand le dossier est complet et quand les factures antérieures sont réglées.**
- **la fréquentation est validée pour la 1<sup>ère</sup> période (de la rentrée de septembre aux vacances d'automne) et reconduite tacitement pour l'année scolaire.**
- **la fréquentation peut être modifiée à chaque vacances, si vous le souhaitez.**

**Tarifs en vigueur à la rentrée scolaire 2020-2021 :**

**Le prix de revient d'un repas sur le budget 2019 s'est élevé à 7,00 €**

- **Tarif T1**, pour les enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune de St Léger des Vignes, le repas au forfait est fixé à : **3,10 €.**
- **Tarif T2**, pour les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés sur la commune de St Léger des Vignes, le repas au forfait est fixé à : **3,70 €.**
- **Tarif T3**, Le tarif d'un **repas occasionnel** (article 6) est le même pour tous les enfants : **5,00 €.**

✓ **Les factures sont éditées mensuellement, en fonction des repas commandés**

- ✓ Les factures <15€ ne sont pas éditées et sont reportées les mois suivants ou le dernier mois de l'année scolaire.
- ✓ Les réclamations doivent nous être présentées dès réception des factures et avant leur date d'échéance.

**A RETOURNER AVANT LE 31/08/2020**

**RENTREE 2020-2021 FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE**

- **l'inscription est validée** et les enfants sont admis au restaurant scolaire **quand** le dossier est complet et **quand les factures antérieures sont réglées.**
- En cas de garde alternée et de facturation séparée, chaque parent rempli un dossier
- Pièces à joindre à l'inscription, (des copies peuvent être faites gratuitement en mairie) :  
la CNI du représentant légal A et un justificatif de domicile de moins de 6 mois

*Merci d'écrire lisiblement ou en lettres capitales et de cocher toutes les cases utiles*

*N° Abonné facturation : \_\_\_\_\_ .*

Responsables légaux	Responsable légal A (pour facturation)	Responsable legal B
Prénom et NOM		
Date de naissance		
Adresse postale		
Code postal / Ville Autre à préciser	58300 Saint Leger des Vignes	58300 Saint Leger des Vignes
Téléphone		
Mail		

Je soussigné(e) *débiteur A* \_\_\_\_\_

- ✓ **Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis**
- ✓ **Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur**
- ✓ **Demande l'inscription de(s) mon(mes) enfant(s) (fiche enfant) à la cantine, cette inscription vaut acceptation du règlement intérieur**
- ✓ **Atteste être à jour du paiement de mes factures ou avertir la caisse des écoles en cas de difficultés financières pour étudier ma situation.**
- ✓ **M'engage à régler les factures et avertir la caisse des écoles en cas de difficultés**

- ✓ autorise la caisse des écoles à communiquer les informations de la fiche d'inscription (pages 2 et 3) aux directrices des écoles et du centre social.

○ dans le cas contraire je coche cette case

Lu et approuvé le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

débiteur A \_\_\_\_\_

N° Abonné facturation : \_\_\_\_\_

**- FICHE ENFANT- FREQUENTATION DE LA CANTINE -**

NOM .....

Prénom, ..... classe .....

Garde alternée :  OUI  NON -semaine  PAIRE  IMPAIRE - préciser jour et heure.....

Repas régulier	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
----------------	-------	-------	----------	-------	----------

Repas occasionnel

NOM .....

Prénom, ..... classe .....

Garde alternée :  OUI  NON -semaine  PAIRE  IMPAIRE - préciser jour et heure.....

Repas régulier	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
----------------	-------	-------	----------	-------	----------

Repas occasionnel

NOM .....

Prénom, ..... classe .....

Garde alternée :  OUI  NON -semaine  PAIRE  IMPAIRE - préciser jour et heure.....

Repas régulier	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
----------------	-------	-------	----------	-------	----------

Repas occasionnel

NOM .....

Prénom, ..... classe .....

Garde alternée :  OUI  NON -semaine  PAIRE  IMPAIRE - préciser jour et heure.....

Repas régulier	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
----------------	-------	-------	----------	-------	----------

Repas occasionnel

NOM .....

Prénom, ..... classe .....

Garde alternée :  OUI  NON -semaine  PAIRE  IMPAIRE - préciser jour et heure.....

Repas régulier	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
----------------	-------	-------	----------	-------	----------

Repas occasionnel

Aucun menu spécifique n'est servi au restaurant scolaire.

En cas d'allergie alimentaire, il est nécessaire d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (avec l'école et le service médical).

Le PAI sera ensuite présenté au Président de la caisse des écoles et à la cuisinière responsable pour la décision d'accès au restaurant.

**Lu et approuvé le \_\_\_\_\_**  
**Signature du représentant légal**